

Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne

Enquête nationale relative au dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne

**Délégation Académique à l'Action Sportive,
à l'Olympisme et au Paralympisme**

Affaire suivie par : Bruno REIBEL

DAASOP

T : 01 57 02 68 46

F : 01 57 02 61 63

Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

*Texte adressé à mesdames et messieurs les enseignants du premier degré.
S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne.*

Références :

- *Note de service du 27-7-2022 Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire*
- *Circulaire MENE2201330C du 12-1-2022 relative à la mesure « Une École – Un Club »*
- *Article L321-3-1 du Code de l'éducation*

La présente note a pour objet d'évaluer de manière totalement anonyme la mise en œuvre réelle du dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne

Les écoles cristoliennes se sont largement impliquées dans la mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne, dont le dispositif a été généralisé à partir de la rentrée 2022. Je souhaiterais par ce courrier que vous puissiez participer à l'enquête nationale sur l'impact du dispositif qui permettra d'étudier les réussites et les difficultés que vous avez rencontrées, et les raisons pour lesquelles certains d'entre vous n'ont pu le mettre en œuvre avec leur classe.

Cette enquête est totalement anonyme, vous trouverez ci-dessous les éléments concrets qui vous permettront de contribuer à cette étude scientifique menée avec beaucoup de sérieux par l'ONAPS en collaboration avec l'académie de Créteil.

Dans le cadre du déploiement du dispositif des 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (30 minutes APQ) dans les écoles primaires, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, le rectorat de l'académie de Créteil et Paris 2024 lancent **une étude scientifique**, en collaboration avec l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) visant à :

1. **Evaluer les impacts du dispositif sur les participants (élèves et communauté éducative) ;**
2. **Tirer des enseignements sur les conditions de réussite de sa mise en œuvre et émettre des recommandations.**

Cette étude, qui bénéficie d'un appui scientifique, est avant tout menée pour les enseignants, afin de formuler des recommandations visant à améliorer et mieux adapter le dispositif des 30 minutes APQ à leurs pratiques de terrain. Et puisqu'elle les concerne directement, elle implique de leur donner la parole afin de considérer leur réalité.

La méthodologie de recherche employée, précise et approfondie est composée :

1. D'un **questionnaire** d'une durée de 5 minutes, destiné à l'ensemble des **enseignants des écoles primaires** de l'académie de Créteil, connaissant ou non et mettant en place ou non les 30 minutes d'APQ.

Merci pour votre contribution : <https://enquetes.uca.fr/index.php/368947?lang=fr>

2. D'**entretiens** (au nombre de 20) menés auprès d'**enseignants d'écoles élémentaires** volontaires de l'académie de Créteil, connaissant ou non et mettant en place ou non les 30 minutes d'APQ.

L'étude est soumise à un cadre éthique. Les questionnaires étant **anonymes**, aucun élément ne permettra d'identifier les écoles et enseignants participants. De la même manière, les entretiens seront anonymisés et le nom des professionnels ainsi que de l'école ne figureront en aucun cas dans l'étude et ses résultats. Les données sont strictement confidentielles et ne seront exploitées à aucune autre fin que l'étude ici présentée.

Pour plus d'informations, vous retrouverez en pièce-jointe une lettre d'information sur cette étude.

Je vous remercie par avance de pour votre participation à cette étude.

Le recteur de l'académie de Créteil
Daniel AUVERLOT